Municipalité de Saint-Apollinaire

11, rue Industrielle
Saint-Apollinaire (Québec) G0S 2E0

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 916-2021

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire ont adopté, à une séance ordinaire tenue le 6 décembre 2021, le Règlement no 916-2021 modifiant le Règlement de zonage numéro 590-2007 et ses amendements afin de modifier les limites des zones 108L, 113R et de créer les zones 113.5R, 113.6R, 113.7R, 113.8R, 113.9R et 113.10R.

Que suite à l'émission du certificat de conformité par la MRC de Lotbinière, le présent règlement est entré en vigueur le 12 janvier 2022.

Que le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté en tout temps durant les heures d'ouverture régulières du bureau municipal, 11, rue Industrielle.

Donné à Saint-Apollinaire le 18 janvier 2022.

Cathy Bergeron,
Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Cathy Bergeron, directrice générale adjointe de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, le 18 janvier 2022, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil municipal, soit au bureau municipal ainsi que sur le site internet de la Municipalité de Saint-Apollinaire.

Donné à Saint-Apollinaire le 18 janvier 2022.

Cathy Bergeron,
Directrice générale adjointe

S'UNIR POUR RÉUSSIR !